

BILLET DE GARANTIE CONVENTIONNELLE

PARATUBERCULOSE BOVINE B.V.D NEOSPOROSE FIEVRE Q Autre pathologie [Cocher la ou les case(s)]

Entre :

1) le **cédant** (nom et adresse complète) :

et

2) l'**acquéreur** (nom et adresse complète) :

du (des) bovin(s) dont la description suit :

Numéro national	Sexe	Race	Date de naissance	Date de livraison	Lieu de livraison

Attention : Sur le bon d'acquisition doit figurer le prix de chaque animal !!!

Il est convenu ce qui suit :

Le cédant garantit les animaux désignés ci-dessus dans les conditions suivantes.

Dans le cas où le cédant est avisé par lettre recommandée avec accusé de réception, postée dans les **trente jours** à partir de la date de livraison du ou des animaux, qu'un ou plusieurs d'entre eux a (ont) présenté une **réponse non négative** [cocher la ou les case(s) qui corresponde(nt) à la (ou les) maladie(s) recherchée(s)] :

- à une **sérologie** pour la recherche de la paratuberculose bovine (que pour les animaux de plus de 18 mois),
- à une **virologie** pour la recherche du B.V.D,
- à une **sérologie** pour la recherche Néosporose (pour les animaux de plus de 6 mois)
- à une **sérologie** pour la recherche Fièvre Q
- à une **sérologie et/ou PCR** pour la recherche

Les prélèvements doivent être réalisés par un vétérinaire sanitaire **dans les trente jours suivant** la livraison du ou desdits animaux. Le cédant s'engage à reprendre **tous les animaux non négatifs** à l'endroit où ils ont été livrés et à rembourser à l'acquéreur les sommes perçues du fait de cette transaction, à l'exclusion de tous frais ou débours.

L'acquéreur devra tenir à la disposition du cédant les résultats des examens pratiqués, et maintenir les animaux désignés ci-dessus **isolés** de son troupeau jusqu'à l'obtention des résultats desdits examens, et, pour les animaux non négatifs, jusqu'à leur reprise par le cédant.

Le cédant exécutera ce dernier engagement dans les **vingt jours** suivant la réception de la lettre recommandée susmentionnée, sous réserve de la présentation au lieu où se trouve(nt) l'(les) animal (aux) du résultat des examens pratiqués.

Fait en deux exemplaires, à :, le ____/____/____

Le cédant

L'acquéreur